

# Liste des pièces à joindre

(Cochez les cases des pièces fournies et motivez l'absence éventuelle de documents)

## Pièces obligatoires :

- Photocopie de la carte d'étudiant(e).
- Photocopie du titre de séjour en cours de validité (étudiants internationaux).
- Photocopie de la carte vitale.
- Photocopie du livret de famille.
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition se rapportant aux revenus perçus l'année précédente (celui des parents et le cas échéant le vôtre et celui de votre conjoint).
- Dernier relevé de notes ou avis pédagogique.
- Relevé d'identité bancaire ou postal libellé à votre nom et portant votre adresse.

## Pièces complémentaires en fonction de la situation :

- Pièces justificatives en cas de divorce des parents.
- Photocopie de la carte d'étudiant des frères et sœurs.
- Convention de stage.
- Pièces justifiant d'une aide financière (prêt bancaire, avis conditionnel ou définitif de bourse ou justificatif d'allocation d'études, justificatifs d'APL ou d'ALS etc...).
- Bulletins de salaire (y compris, le cas échéant, ceux des salaires d'été).
- Pièces justificatives en cas de diminution notable des ressources familiales par rapport à l'année précédente ou d'un changement dans la situation personnelle.
- Justificatif de découvert bancaire.
- Justificatif de dettes (notamment les dettes de loyer).
- Photocopie de la carte délivrée par l'OFPRA (pour les étudiants ayant le statut de réfugié).
- Bail ou contrat de location si vous êtes locataire de votre appartement.

**IMPORTANT :** Votre demande d'aide sociale inclut un entretien avec le service social. **Il est donc, dans tous les cas, impératif de venir vous-même déposer votre dossier à l'université. Les dossiers transmis par voie postale ne seront pas examinés.**